



PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

DE L'INDUSTRIE DU BLEUET SAUVAGE AU QUÉBEC

AVANT-PROPOS

Le présent portrait-diagnostic sectoriel a été réalisé dans le cadre de l'évaluation périodique des interventions du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec dans la mise en marché des bleuets sauvages au Québec. Cette évaluation est menée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAA) conformément à l'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, c. M-35.1).

Cet article énonce ce qui suit : « À la demande de la RMAA et au plus tard tous les cinq ans, chaque office établit devant la RMAA ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé. » Afin d'appuyer l'évaluation des résultats des conventions de mise en marché des bleuets, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a été mandaté pour réaliser un portrait-diagnostic sectoriel qui dresse un portrait sommaire du secteur du bleuet sauvage au Québec.

À la demande de la RMAA, ce document présente un portrait évolutif et comparatif du secteur tout en tenant compte de son contexte dynamique et concurrentiel. Le portrait-diagnostic sectoriel contient des informations sur l'évolution de la production, de la transformation, de la mise en marché et de la consommation dans le secteur du bleuet sauvage au Québec. Il couvre la période des années 2015 à 2019, et des données sur l'année 2020 sont ajoutées, si elles sont disponibles.

Notes au lecteur :

- Les données utilisées pour préparer le portrait-diagnostic sectoriel proviennent de sources différentes, ce qui peut entraîner des écarts entre les éléments observés d'une section à l'autre. Il est donc recommandé au lecteur d'éviter de comparer ces données.
- Les données de consommation cumulent le plus souvent les ventes de toutes les variétés de bleuets (bleuets nains ou sauvages, bleuets cultivés ou bleuets en corymbe) sans possibilité de distinction.
- Le secteur a été évalué en fonction des 16 principes de développement durable définis par la *Loi sur le développement durable* adoptée en 2006 pour guider l'action de l'administration publique québécoise. Ces 16 principes, auxquels se sont ajoutés plus récemment les enjeux relatifs aux changements climatiques, visent à assurer une analyse intégrée des dimensions sociales, environnementales et économiques du développement des secteurs faisant l'objet d'un portrait-diagnostic.

FAITS SAILLANTS

- Au cours de la période 2015-2019, la consommation canadienne de bleuets a diminué en raison surtout de la perte de popularité des bleuets surgelés (-45 %), alors que la consommation de bleuets frais a presque doublé.
- Dans le panier d'épicerie des consommateurs québécois, le bleuet maintient sa troisième position parmi les petits fruits frais vendus; il prend même des parts de ventes aux autres petits fruits depuis l'année 2015. Le bleuet surgelé est deuxième derrière la fraise selon les ventes chez les grands détaillants du Québec.
- En 2019, le Pérou a devancé le Chili comme premier exportateur mondial de bleuets, et les États-Unis étaient le principal pays importateur. D'ailleurs, le marché américain est la principale destination des bleuets sauvages frais et surgelés provenant du Canada et du Québec.
- Le Québec exporte et importe majoritairement des bleuets sauvages transformés sous forme surgelée. Entre les années 2015 et 2019, la balance commerciale du Québec a été excédentaire dans les échanges de bleuets sauvages.
- La production mondiale de bleuets est constituée à 90 % de bleuets en corymbe. Les principaux pays producteurs de bleuets en 2019 étaient les États-Unis, le Canada, le Chili, le Pérou et la Chine.
- Le Canada est le premier producteur au monde de bleuets sauvages, suivi des États-Unis. Le Québec est la principale région productrice devant les provinces maritimes. Il détrône même le Maine depuis l'année 2016 (excepté en 2019).
- Au Québec, les plus grandes superficies de bleuets sauvages sont situées au Saguenay–Lac-Saint-Jean (80 %) et sur la Côte-Nord (14 %).
- Le nombre de petits producteurs (moins de cinq hectares) diminue alors que celui des plus grandes exploitations va en augmentant, surtout les exploitations dont la superficie se situe entre 20 et 200 hectares. En 2019, il y avait 14,5 % des entreprises qui cultivaient 75 % des superficies.
- La production biologique dans des bleuetières aménagées est en expansion au Québec alors que la récolte de bleuets sauvages en forêt diminue sans cesse.
- La récolte record de l'année 2016 a engendré une importante baisse des prix aux producteurs dans les années suivantes, et le gouvernement a dû intervenir en créant une table de travail avec les acteurs concernés.
- La situation financière des entreprises de bleuets sauvages s'est améliorée entre les années 2015 et 2019, surtout celle des entreprises régies par un plan conjoint. La marge d'exploitation de ces dernières excède celle des entreprises qui ne sont pas régies par un tel plan.
- Qu'elles soient régies par un plan conjoint ou non, les bleuetières de petite taille ne parviennent pas à obtenir une marge d'exploitation positive sans l'aide de l'État.
- Plus de 95 % des bleuets sauvages récoltés au Québec sont commercialisés après avoir été surgelés, principalement par deux entreprises situées au Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- La part du Québec dans la valeur totale des ventes au Canada a augmenté entre les années 2015 et 2019. Au Québec, cette hausse de valeur a été soutenue notamment par la croissance des volumes commercialisés.
- Les rendements moyens ainsi que la productivité par hectare ont progressé au Québec, mais ils restent en deçà de la moyenne canadienne.
- Dans le secteur de la production, les priorités en recherche et en innovation sont orientées vers l'optimisation de la productivité à l'hectare, les conséquences des changements climatiques et l'amélioration des techniques en production biologique.

- La dynamique producteurs-transformateurs, l'approvisionnement en pollinisateurs, l'introduction de la mouche du bleuet, l'utilisation de l'hexazinone et la diversification des marchés représentent des enjeux pour le secteur.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	i
FAITS SAILLANTS.....	ii
TABLE DES MATIÈRES	iv
LISTE DES TABLEAUX	1
LISTE DES FIGURES.....	2
1. La demande et les marchés.....	3
1.1. La consommation	3
1.2. Les échanges commerciaux	5
2. La production.....	7
2.1. La production mondiale	7
2.2. La production aux États-Unis et au Canada.....	7
2.3. La production québécoise	7
2.4. La situation économique des entreprises	10
3. La transformation	14
4. La compétitivité de la production québécoise de bleuet sauvage	15
5. La recherche et l'innovation.....	17
5.1. Les principales innovations.....	17
5.2. Les priorités en recherche et innovation.....	18
6. Les enjeux	18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Consommation de bleuets par habitant, par type de produit, au Canada (équivalent poids frais [en kg])	3
Tableau 2 – Consommation de bleuets par habitant, par type de produit, aux États-Unis (équivalent poids frais [en kg])	3
Tableau 3 – Part de consommation des bleuets par rapport à l'ensemble des fruits frais ou surgelés au Canada	4
Tableau 4 – Ventes au détail des petits fruits frais dans les grands magasins au Québec, moyenne pour les années 2018 à 2019	4
Tableau 5 – Part relative des petits fruits frais dans le volume de ventes des grands magasins au Québec	4
Tableau 6 – Ventes au détail de fruits surgelés et séchés dans les grands magasins au Québec, moyenne pour les années 2018 et 2019	5
Tableau 7 – Valeur des exportations de bleuets sauvages du Canada et des États-Unis entre les années 2015 et 2019 (en millions de dollars)	6
Tableau 8 – Valeur des importations de bleuets sauvages du Canada et des États-Unis entre les années 2015 et 2019 (en millions de dollars)	6
Tableau 9 – Variation des valeurs des échanges commerciaux de bleuets sauvages au Québec entre les années 2015 et 2019	6
Tableau 10 – Variation des volumes des échanges commerciaux de bleuets sauvages au Québec entre les années 2015 et 2019	6
Tableau 11 – Superficies aménagées en bleuetières au Québec (en hectares)	8
Tableau 12 – Répartition des entreprises déclarant avoir des superficies de bleuets sauvages, selon leur taille en 2013 et 2019	8
Tableau 13 – Comparaison des prix moyens annuels payés aux producteurs par catégorie (\$/kg)	9
Tableau 14 – Volume de bleuets sauvages provenant de la forêt (tonnes métriques)	9
Tableau 15 – Montant des paiements des programmes pour les entreprises dont les bleuets sauvages constituaient les productions principale et secondaire, pour la période 2015-2019, en dollars	12
Tableau 16 – Superficies sous plan conjoint réservées à l'implantation ainsi qu'à la production et revenus tirés de la production de bleuets sauvages (productions principale et secondaire), des années 2015 à 2019	12
Tableau 17 – Superficies hors plan conjoint réservées à l'implantation ainsi qu'à la production et revenus tirés de la production de bleuets sauvages (productions principale et secondaire), des années 2015 à 2019	12
Tableau 18 – Principales entreprises de transformation de bleuets sauvages au Québec	14
Tableau 19 – Valeur à la ferme et parts de la valeur à la ferme des bleuets sauvages, des années 2015 à 2019	15
Tableau 20 – Production commercialisée et parts des volumes commercialisés de bleuets sauvages, des années 2015 à 2019	15
Tableau 21 – Prix moyen par kilogramme de bleuets sauvages, des années 2005 à 2019	16
Tableau 22 – Rendements moyens par hectare, des années 2015 à 2019	16
Tableau 23 – Productivité moyenne par hectare, des années 2015 à 2019	16
Tableau 24 – Aide financière dans le secteur du bleuet sauvage dans le cadre du Programme services-conseils pour la période 2015-2020	20

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Proportion d’entreprises de bleuets sauvages qui couvraient leurs dépenses, des années 2015 à 2019p	10
Figure 2 – Nombre d’entreprises de bleuets sauvages selon leur rentabilité par tranche de revenus bruts, moyenne pour les années 2015 à 2019p.....	11
Figure 3 – Marge d’exploitation (%) avec et sans paiements de programmes (pp) pour les entreprises de bleuets sauvages, selon la taille, moyenne pour la période 2015-2019p.....	13
Figure 4 – Proportion des paiements de programmes pour les producteurs de bleuets selon la taille de leur exploitation, moyenne pour la période 2015-2019p.....	13

1. LA DEMANDE ET LES MARCHÉS

1.1. LA CONSOMMATION

1.1.1. La consommation canadienne et américaine¹

La consommation canadienne de bleuets a légèrement diminué en raison de la baisse de popularité des bleuets surgelés

En 2019, les Canadiens ont mangé en moyenne 2,43 kg de bleuets (frais et transformés²) par personne, soit 1,06 kg de plus qu'en 2010, mais 0,09 kg de moins qu'en 2015. Des années 2015 à 2019, la consommation par habitant pour l'ensemble des fruits frais et transformés¹ a également accusé un repli de 2 %. Elle est en effet passée de 94,14 kg à 92,16 kg. Ainsi, par rapport à l'ensemble des fruits consommés (frais et transformés), la part des bleuets représentait 2,6 % en 2019 contre 2,3 % pendant la période quinquennale 2010-2014.

Entre les années 2015 et 2019, la consommation canadienne par personne a presque doublé (+87 %) pour les bleuets frais (de 0,78 kg à 1,46 kg) alors que celle des bleuets surgelés a reculé de 45 % pour passer de 1,73 kg à 0,95 kg.

La croissance est observée exclusivement pour le bleuet frais

La même tendance se manifeste aux États-Unis. En effet, depuis l'année 2010, la consommation de bleuets frais s'accroît continuellement (à un rythme annuel moyen de 5 %) tandis que la consommation de bleuets surgelés tend à diminuer depuis quelques années.

Tableau 1 – Consommation de bleuets par habitant, par type de produit, au Canada (équivalent poids frais [en kg])

Canada	Bleuets frais	Part de bleuets frais	Bleuets surgelés	Part de bleuets surgelés	Total bleuets
2015	0,78	31 %	1,73	69 %	2,51
2016	1,01	27 %	2,71	73 %	3,72
2017	1,09	46 %	1,29	54 %	2,38
2018	1,19	70 %	0,51	30 %	1,71
2019 p	1,46	61 %	0,95	39 %	2,41
Variation 2015-2019	87 %	-	-45 %	-	-3,9 %

p : donnée préliminaire

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0054-01.

Tableau 2 – Consommation de bleuets par habitant, par type de produit, aux États-Unis (équivalent poids frais [en kg])

États-Unis	Bleuets frais	Part de bleuets frais	Bleuets surgelés	Part de bleuets surgelés	Total bleuets
2015	0,72	69 %	0,32	31 %	1,04
2016	0,81	73 %	0,30	27 %	1,11
2017	0,79	70 %	0,34	30 %	1,13
2018	0,91	74 %	0,32	26 %	1,22
2019 p	1,06	88 %	0,15	12 %	1,21
Variation 2015-2019	47 %	-	-53 %	-	16,4 %

p : donnée préliminaire

Source : USDA/Economic Research Service

Globalement, le Canadien mange plus de bleuets que l'Américain et surtout plus de bleuets surgelés. Au Canada, le volume de la production de bleuets dépasse amplement la consommation intérieure de 300 à 600 % depuis l'année 2015. Aux États-Unis, cette capacité d'approvisionnement tourne plutôt autour de 55 %³, puisque les importations sont essentielles pour satisfaire la demande intérieure.

1. Cette section présente les données en équivalent poids frais.

2. Les bleuets en corymbe et bleuets sauvages comprennent les bleuets frais, surgelés et en conserve, mais excluent les jus.

3. Source : USDA, Research Service, Table G-5-Fresh blueberries: Supply and utilization, 1980 to date; calculs du MAPAQ.

Contrairement au bleuets frais, le bleuets surgelés perd des parts de consommation parmi les fruits surgelés

Des années 2015 à 2019, la popularité des bleuets par rapport à l'ensemble des fruits a varié selon la catégorie. Ainsi, la part de consommation des bleuets frais parmi les fruits frais est passée de 1,0 % à 1,9 % alors que la part des bleuets surgelés a diminué radicalement (de 35,5 % à 19,5 %) parmi les fruits surgelés.

Tableau 3 – Part de consommation des bleuets par rapport à l'ensemble des fruits frais ou surgelés au Canada

Catégorie	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bleuets frais	1,7 %	1,8 %	1,5 %	1,6 %	1,4 %	1,0 %	1,3 %	1,4 %	1,5 %	1,9 %
Bleuets surgelés	n. d.	21,4 %	28,6 %	21,6 %	41,4 %	35,5 %	45,2 %	29,2 %	11,7 %	19,5 %

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0054-01.

1.1.2. La consommation québécoise

La consommation moyenne par habitant est de 2,43 kg au Canada. Cette statistique n'est pas ventilée par province. En supposant que les Québécois et les Canadiens se comportent de la même façon, on a estimé la consommation québécoise de bleuets frais et transformés à 20 659 tonnes en 2019 (soit 2,43 kg/habitant x 8 501 703 Québécois).

Par ailleurs, l'analyse des ventes au détail chez les grands détaillants⁴ alimentaires au Québec fournit une indication de l'importance des bleuets dans le choix des consommateurs. Ainsi, parmi les petits fruits, le bleuets frais⁵ arrive en troisième position pour ce qui est du volume, derrière le raisin et la fraise, mais devant la framboise, la cerise et la canneberge. Les ventes de bleuets frais dans les grands magasins au Québec ont atteint 8,1 tonnes pour une somme de 62,9 millions de dollars, en moyenne, en 2018 et 2019.

Tableau 4 – Ventes au détail des petits fruits frais dans les grands magasins au Québec, moyenne pour les années 2018 à 2019

Ventes au détail	Raisin	Fraise	Bleuet	Framboise	Cerise	Canneberge	Autres petits fruits
Ventes (k\$)	144 444	95 876	62 926	83 767	35 140	963	20 138
Ventes (tonnes)	31 518	16 210	8 053	5 461	5 058	140	1 459
Prix moyen (\$/kg)	4,58	5,93	7,81	15,39	6,95	6,91	13,82
Variation de volume 2015-2019 (%)	9 %	1 %	34 %	4 %	5 %	-14 %	41 %

Source : Nielsen, ventes au détail chez les grands détaillants.

Des années 2015 à 2019, les ventes de bleuets ont connu de bons résultats avec une hausse des volumes de 34 %. À titre de référence, mentionnons que la population s'est accrue de 4 % durant cette même période.

Au comptoir des grands magasins, la part relative des bleuets a progressé par rapport aux autres petits fruits frais vendus. Elle est passée de 10,3 % à 12,7 % des années 2015 à 2019, malgré l'influence passagère de divers facteurs tels que la disponibilité et les prix.

Tableau 5 – Part relative des petits fruits frais dans le volume de ventes des grands magasins au Québec

Année	Raisin	Fraise	Bleuet	Framboise	Cerise	Canneberge	Autres petits fruits	Total
2015	46,6 %	24,5 %	10,3 %	9,2 %	7,5 %	0,3 %	1,6 %	100,0 %
2017	44,3 %	27,0 %	9,2 %	7,1 %	10,0 %	0,2 %	2,1 %	100,0 %
2019	46,4 %	22,6 %	12,7 %	8,8 %	7,2 %	0,2 %	2,1 %	100,0 %

Note : les données sur les ventes avant l'année 2012 ne sont pas disponibles.

Source : Nielsen, ventes au détail chez les grands détaillants.

Aux rayons des fruits surgelés, les bleuets arrivent deuxièmes derrière les fraises, mais devant les framboises avec près de 13 % des volumes vendus au cours de la période 2018-2019. Par ailleurs, les bleuets déshydratés

4. Supermarchés, pharmacies, Walmart, Costco et grands magasins de marchandises diverses (ex. : Dollarama ou Tigre Géant).

5. Bleuets en corymbe et bleuets sauvages; les données concernant les bleuets en conserve et surgelés n'étaient pas disponibles.

représentent seulement 1 % des ventes (en volume) de fruits séchés. Ils sont donc moins populaires que les canneberges, qui accaparent 69 % des ventes dans cette catégorie.

Tableau 6 – Ventes au détail de fruits surgelés et séchés dans les grands magasins au Québec, moyenne pour les années 2018 et 2019

Ventes au détail	Bleuets surgelés	Fraises surgelées	Framboises surgelées	Autres fruits surgelés	Bleuets déshydratés	Canneberges déshydratées	Autres fruits déshydratés
Ventes (k\$)	7 653	8 123	8 030	42 636	310	6 772	5 152
Ventes (tonnes)	1 133	1 234	866	6 353	13	717	311
Prix moyen (\$/kg)	6,75	6,58	9,27	6,71	23,11	9,44	16,59

Source : Nielsen, ventes au détail chez les grands détaillants.

Selon les dernières données de Nielsen sur les effets de la pandémie⁶, les ventes de fruits et légumes tendent à démontrer une augmentation de 38 % pour les fruits surgelés, ce qui pourrait profiter aux ventes de bleuets surgelés.

1.2. LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Les échanges commerciaux internationaux

En 2019, cinq pays exportateurs fournissaient 77 % du volume de bleuets frais⁷ échangés dans le monde. Le Pérou a devancé le Chili comme premier exportateur mondial de bleuets avec une part de 26,1 %. Il est suivi du Chili (22,8 %), des États-Unis (10,9 %), de l'Espagne (9,5 %) et du Canada (7,6 %). Des années 2015 à 2019, les exportations mondiales sont passées de 255 506 tonnes à 478 459 tonnes, une augmentation de 87 %. Au cours de cette période, les volumes exportés de bleuets frais ont augmenté plus rapidement pour le Pérou et l'Espagne que pour les États-Unis et le Chili, où le taux de croissance a été faible.

En 2019, les principaux pays importateurs de bleuets frais étaient les États-Unis (50,1 %), le Canada (14,9 %), l'Allemagne (12,7 %), le Royaume-Uni (4,2 %) et les Pays-Bas (3,8 %). Ces cinq pays représentaient plus de 85,7 % des importations mondiales de ce produit.

Les échanges commerciaux du Canada et des États-Unis

La dynamique des échanges commerciaux dans le secteur des bleuets sauvages est fortement intégrée au Canada et aux États-Unis. Le Canada est la principale destination des exportations américaines avec une part moyenne de 72 % entre les années 2015 et 2020. Réciproquement, les États-Unis ont reçu en moyenne 46 % du volume de bleuets sauvages exportés du Canada. À noter que la compagnie canadienne Oxford Frozen Foods et la compagnie américaine Wyman's sont des entreprises de transformation qui font des affaires des deux côtés de la frontière. Elles y font passer de gros volumes de bleuets sauvages aux fins de transformation en fonction des capacités d'usinage. Le taux de change, en hausse aux États-Unis depuis l'année 2012, peut également y contribuer.

Au Canada tout comme aux États-Unis, les volumes de bleuets sauvages frais exportés sont en baisse depuis l'année 2014. Toutefois, durant la période 2015-2019, la valeur monétaire des exportations de bleuets sauvages a augmenté, et ce, plus rapidement au Canada (5,8 % par an) qu'aux États-Unis (2,6 % par an). Les exportations canadiennes sont composées essentiellement de bleuets sauvages transformés sous forme surgelée (97 %), alors que cette catégorie représentait 62 % des exportations américaines.

En 2020, durant la pandémie de la COVID-19, la valeur des exportations canadiennes de bleuets sauvages (314 millions de dollars) a néanmoins augmenté de 6 % malgré une baisse de 9 % du volume exporté (97 076 tonnes). La même année, les exportations américaines de bleuets sauvages ont diminué de 20 % en valeur et de 43 % en volume.

6. Webinaire : mise à jour des données de consommation des fruits et légumes de Nielsen, 12 novembre 2020.

7. Données provenant du site de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de celui du Chilean Blueberry Committee; elles incluent le bleuet sauvage et le bleuet en corymbe frais.

Tableau 7 – Valeur des exportations de bleuets sauvages du Canada et des États-Unis entre les années 2015 et 2019 (en millions de dollars)

Exportations	Nouvelle-Écosse	Québec	Canada	États-Unis
2015	117,3	91,3	250,9	50,2
2019	140,3	88,7	314,2	55,8
TCAM 2015-2019	4,6 %	-0,7 %	5,8 %	2,6 %

TCAM : taux de croissance annuel moyen

Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

Tableau 8 – Valeur des importations de bleuets sauvages du Canada et des États-Unis entre les années 2015 et 2019 (en millions de dollars)

Importations	Nouveau-Brunswick	Ontario	Canada	États-Unis
2015	13,3	3,7	18,1	109,3
2019	45,1	4,6	53,2	99,4
TCAM 2015-2019	35,6 %	5,7 %	30,9 %	-2,3 %

TCAM : taux de croissance annuel moyen

Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

Les importations canadiennes de bleuets sauvages ont augmenté en valeur (+30,9 % par an durant la période 2015-2019) plus rapidement alors que les importations aux États-Unis ont connu une décroissance (- 2,3 % par an). Le Nouveau-Brunswick reçoit en moyenne 90 % du volume de bleuets sauvages importé au Canada.

Les échanges commerciaux au Québec

Le Québec exporte et importe majoritairement des bleuets sauvages transformés sous forme surgelée (tableau 7). Entre les années 2015 et 2019, sa balance commerciale a été excédentaire dans les échanges de bleuets sauvages. Le volume de bleuets sauvages exportés (frais et transformés) est passé de 20 386 tonnes en 2015 à 29 277 tonnes en 2017 avant de régresser à 24 372 tonnes en 2019. La valeur des exportations québécoises de bleuets sauvages transformés a diminué légèrement (-1,5 % par an) tandis que celle des importations de bleuets sauvages transformés a enregistré une forte hausse (+119,1 % par an).

Tableau 9 – Variation des valeurs des échanges commerciaux de bleuets sauvages au Québec entre les années 2015 et 2019

Valeur (milliers de dollars)	Exportations bleuets frais	Exportations bleuets transformés	Importations bleuets frais	Importations bleuets transformés
2015	123,3	91 197,3	51,7	44,6
2019	151,4	85 977,6	0,0	1 026,8
TCAM 2015-2019	5,3 %	-1,5 %	-100,0 %	119,1 %

TCAM : taux de croissance annuel moyen

Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

Tableau 10 – Variation des volumes des échanges commerciaux de bleuets sauvages au Québec entre les années 2015 et 2019

Volume (tonnes métriques)	Exportations bleuets frais	Exportations bleuets transformés	Importations bleuets frais	Importations bleuets transformés
2015	30,0	20 356,4	34,3	7,2
2019	33,6	24 338,3	0,0	206,3
TCAM 2015-2019	2,9 %	4,6 %	-100,0 %	131,4 %

TCAM : taux de croissance annuel moyen

Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

En ce qui concerne l'année particulière que fut 2020, la valeur des exportations de bleuets sauvages a augmenté de 3 %, mais leur volume a reculé de 7 %. Cette baisse du volume exporté est liée à la diminution des exportations de bleuets transformés puisque le volume exporté de bleuets frais a connu une hausse de 24 %. Les exportations québécoises de bleuets ont été expédiées principalement vers les États-Unis (54 %) et l'Union européenne (32 %). Notons que le Québec n'a importé que des bleuets transformés dont le volume a presque doublé entre les années 2019 et 2020. Ces importations provenaient essentiellement des États-Unis.

2. LA PRODUCTION

2.1. LA PRODUCTION MONDIALE

La production mondiale de bleuets, constituée à 90 % de bleuets en corymbe, a connu un taux de croissance annuel moyen de 11 % entre les années 2015 et 2019. Elle est passée de 0,8 à 1,2 million de tonnes⁸. Les principaux pays producteurs en 2019 étaient les États-Unis (28 %), le Canada (14 %), le Chili (13 %), le Pérou (12 %) et la Chine (17 % en 2018⁹). Le Pérou est le pays qui a connu la plus forte expansion avec une augmentation moyenne annuelle de 92 % durant la période 2015-2019.

2.2. LA PRODUCTION AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA

En 2020, la production de bleuets en corymbe aux États-Unis représentait 93 % du volume total et se concentrait dans les États de Washington (26 %), de l'Oregon (24 %) et de la Californie (12 %). La production de bleuets sauvages, située essentiellement dans l'État du Maine, totalisait 7 %. Entre les années 2015 et 2019, la production dans le Maine a diminué de 6 % par année et les superficies exploitées, de 2 %, notamment en raison de facteurs climatiques. Incidemment, la récolte de l'année 2020 dans cet État, totalisant 21,5 milliers de tonnes métriques (kt), a généré le plus petit volume de bleuets sauvages depuis l'année 2004 à cause de la sécheresse qui a sévi durant la saison.

Au Canada, en 2020, la production totale commercialisée de bleuets était constituée à 51 % de bleuets en corymbe (75,3 kt) et à 49 % de bleuets sauvages (71,0 kt). La production de bleuets en corymbe est essentiellement concentrée en Colombie-Britannique (97 %). À l'inverse, la production de bleuets sauvages se trouve plutôt au Québec (48 %) et dans les provinces maritimes, soit en Nouvelle-Écosse (21 %), au Nouveau-Brunswick (18 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (12 %). À l'instar du Maine, les provinces maritimes ont également connu une mauvaise récolte en 2020.

Durant la période étudiée, le Canada a conservé son titre de premier producteur au monde de bleuets sauvages, devant les États-Unis. À partir de l'année 2016, il a pris le premier rang parmi tous les États et toutes les provinces concernés, sauf en 2019.

2.3. LA PRODUCTION QUÉBÉCOISE

Au Québec, il se produit beaucoup plus de bleuets sauvages (97 %) que de bleuets en corymbe (3 %). En 2020, le Québec comptait 440 producteurs de bleuets sauvages pour une superficie totale de 37 254 hectares. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean dominait avec près de 30 000 hectares ou 80 % de la superficie totale québécoise. La Côte-Nord arrivait en seconde place (5 000 hectares ou 14 %).

8. Source : FAO et Brazelton, compilation de Forest Lavoie Conseil et du MAPAQ.

9. Source : ITC Final Views and Report for Blueberries Safeguard (public).

Tableau 11 – Superficies aménagées en bleuetières au Québec (en hectares)

Régions administratives	Nombre ¹ (2020)	2015	2016	2017	2018	2019 ²	2020
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	**	200	200	200	200	200	200
Saguenay–Lac-Saint-Jean	374	29 030	29 132	29 717	29 717	29 733	29 874
Capitale-Nationale	20	373	401	397	397	401	398
Abitibi-Témiscamingue	**	983	1 031	1 031	1 031	861	861
Côte-Nord	33	4 595	5 059	5 059	5 059	5 270	5 209
Chaudière-Appalaches	4	133	133	121	121	127	117
Bas-Saint-Laurent	**	45	55	55	55	16	16
Mauricie	**	220	213	212	212	368	368
Nord-du-Québec	**	-	-	-	-	141	141
Outaouais	**	-	-	-	-	27	27
Lanaudière	**	-	-	-	-	40	40
Estrie	**	-	-	-	-	3	3
Total	440	35 579	36 224	36 792	36 792	37 187	37 254

** Les données sont confidentielles.

¹ À partir de l'année 2019, les données concernant les producteurs qui exploitent des bleuetières dans plus d'une région sont comptabilisées seulement dans la région où se situe le siège social.

² À partir de l'année 2019, seules les exploitations de deux hectares et plus sont comptabilisées.

Source : MAPAQ, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Tableau 12 – Répartition des entreprises déclarant avoir des superficies de bleuets sauvages, selon leur taille en 2013 et 2019

Strates de production	Nombre entreprises (2013)	% entreprises (2013)	Superficies (2013)	% superficies (2013)	Nombre entreprises (2019)	% entreprises (2019)	Superficies (2019)	% superficies (2019)
< 5 ha	81	18,5	153,6	0,5	42	9,9	91,2	0,2
5 à 20 ha	143	32,6	1 714,0	5,4	139	32,6	1 645,2	4,4
20 à 100 ha	165	37,7	7 055,2	22,2	183	43,0	7 633,9	20,6
100 à 200 ha	16	3,7	2 249,4	7,1	30	7,0	4 342,4	11,7
> 200 ha	33	7,5	20 555,7	64,8	32	7,5	23 418,2	63,1
Total	438	100,0	31 727,8	100,0	426	100,0	37 130,8	100,0

ha : hectares

Source : fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, décembre 2013 et décembre 2019, MAPAQ, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Comme en témoigne le tableau 12, le secteur du bleuets sauvage suit la tendance généralisée de consolidation des entreprises agricoles. Le nombre de petits producteurs (moins de cinq hectares) diminue alors que les plus grandes exploitations sont de plus en plus nombreuses, surtout celles dont la superficie se situe entre 20 et 200 hectares. En 2019, une proportion de 14,5 % des entreprises cultivaient 75 % des superficies. Les années de bas prix ont accentué le phénomène.

Le bleuets sauvage québécois pousse dans deux types de territoire : la forêt et les bleuetières aménagées. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 56 % de ces dernières sont situées sur des terres appartenant à l'État (terres publiques), et 44 % se trouvent sur des terres privées. Sur la Côte-Nord et en Abitibi, la proportion de bleuetières sur des terres publiques grimpe à 85 % et à 92 % respectivement.

Selon les données du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants pour l'année 2020, on dénombre 97 entreprises de bleuets certifiées biologiques. La superficie certifiée couvre 8 020 hectares ou 22 % des superficies totales en production. Ces chiffres sont en nette progression depuis six ans, car en 2015, on comptait 22 entreprises et 2 854 hectares certifiés biologiques. Il s'agit d'une croissance de 341 % du nombre d'entreprises et de 181 % des superficies.

Cette augmentation importante s'explique par l'intérêt croissant des consommateurs pour les produits biologiques, par les prix plus élevés payés aux producteurs ainsi que par les programmes gouvernementaux qui ont favorisé la conversion vers ce mode de production. La majorité des superficies biologiques sont situées au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Tableau 13 – Comparaison des prix moyens annuels payés aux producteurs par catégorie (\$/kg)

Catégorie	Moyenne 2010-2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne 2015-2019
Prix pour les bleuetières traditionnelles	1,85	1,32	0,66	0,73	1,19	1,53	1,09
Prix pour les bleuetières biologiques	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	2,50	2,44	2,47
Prix pour la récolte en forêt	1,95	2,43	1,98	1,68	1,87	1,50	1,89

Source : MAPAQ, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Notons que les bleuets sauvages récoltés en forêt, bien qu'ils soient majoritairement certifiés biologiques, ne sont pas comptabilisés dans les superficies en production puisque les superficies de récolte en forêt ne sont pas enregistrées. On observe toutefois que la diminution des volumes récoltés en forêt se poursuit, voire s'accroît. Entre les périodes 2010-2014 et 2015-2019, ces volumes ont diminué de plus de 50 %, et les bleuets forestiers ne représentaient plus que 2 % des volumes de bleuets sauvages mis en marché en 2019. Cette tendance s'explique par le manque de relève pour les cueilleurs en forêt et par l'augmentation des bleuetières aménagées certifiées biologiques, qui comblent l'essentiel des besoins pour ce segment de marché.

Tableau 14 – Volume de bleuets sauvages provenant de la forêt (tonnes métriques)

Année	Moyenne 2010-2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne 2015-2019
Volume	3 737	1 935	2 404	1 633	2 041	635	1 730

Source : MAPAQ, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

2.3.1. La création d'une table de travail

L'augmentation des volumes de bleuets sauvages récoltés ces dernières années a influencé grandement les prix payés aux producteurs. L'année 2016 a été particulièrement marquante en raison de récoltes exceptionnelles dans le Maine, dans les provinces maritimes et au Québec, ce qui a causé une offre excédentaire sur les marchés et une baisse de 50 % des prix en 2016 (0,66 \$/kg) et 2017 (0,73 \$/kg) par rapport à 2015 (1,32 \$/kg).

Les prix payés aux producteurs ne couvraient plus les coûts de production, établis à 1,08 \$/kg dans l'étude du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture¹⁰ en 2017. Cette baisse des prix a secoué l'industrie du bleuet sauvage québécoise, et la situation a amené le MAPAQ à créer une table de travail pour le secteur du bleuet sauvage en septembre 2017. Constituée de divers acteurs du milieu, cette table avait comme objectif de trouver des solutions pour améliorer la situation financière des producteurs.

Entre autres actions gouvernementales qui ont découlé de ces travaux, notons :

- 1) un programme visant à payer une partie des frais de pollinisation des bleuetières (2018-2019);
- 2) la bonification du taux d'aide accordé dans le cadre du Programme services-conseils pour les bleuetières (2018-2019);
- 3) l'admission des bleuetières au Programme de paiements anticipés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada;
- 4) la bonification de la couverture offerte et la réduction de la tarification en vertu du Programme d'assurance récolte à compter de l'année 2018.

Plus récemment, d'autres programmes visant l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre et la diversification des activités des entreprises ont été ajoutés.

10. J. Garneau et collab., 2017. *Information technique, économique et financière du secteur bleuets sauvages*, rapport final, Centre d'études sur les coûts de production en agriculture.

2.3.2. Les services-conseils

Plus de 70 % des entreprises de bleuets sauvages utilisent des services-conseils

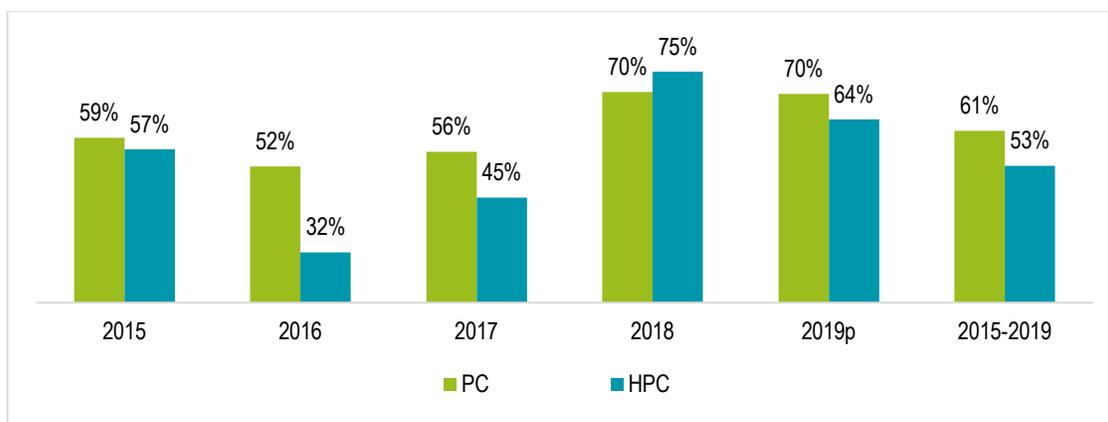
Par l'entremise des services-conseils, les entreprises ont accès à différents services d'aide à la décision qui peuvent favoriser une approche globale visant l'accroissement de leur performance. Des années 2015 à 2020, 318 entreprises qui cultivent des bleuets sauvages au Québec ont bénéficié de services-conseils, pour une valeur de 1,36 million de dollars (M\$). Soulignons que 64 % de l'aide totale concernait les pratiques culturales et la phytoprotection de la culture. Les producteurs ont davantage utilisé les services-conseils en agroenvironnement, notamment pour la réalisation d'un diagnostic, d'un plan d'action et d'un suivi en gestion intégrée des ennemis des cultures. La valeur des services auxquels ils ont eu recours a atteint 0,8 M\$ (59 %). Les autres services offerts tels que la gestion de l'entreprise et les techniques de production ont représenté 41 % des budgets utilisés (0,56 M\$).

2.4. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES

2.4.1. Rentabilité globale

Qu'elles soient visées par un plan conjoint¹¹ ou non, les entreprises de bleuets sauvages qui adhéraient au programme Agri-stabilité ont amélioré leur rentabilité entre les années 2015 et 2019. Plus de la moitié des exploitations visées par un plan conjoint couvraient leurs dépenses entre les années 2015 et 2017. Même si la situation des entreprises de bleuets sauvages qui n'étaient pas régies par un plan conjoint a été plus difficile, notamment en 2016 alors que les deux tiers d'entre elles n'atteignaient pas la rentabilité, elle s'est nettement améliorée en 2018 et 2019 puisque plus des deux tiers des bleuetières couvraient leurs dépenses. Cela serait dû à la hausse des prix payés aux producteurs qui semble vouloir perdurer depuis l'année 2018.

Figure 1 – Proportion d'entreprises de bleuets sauvages qui couvraient leurs dépenses, des années 2015 à 2019p



Légende : plan conjoint (PC) et hors plan conjoint (HPC)

Source : base de données Agri-stabilité, La Financière agricole du Québec, compilation du MAPAQ (les données de l'année 2019 sont préliminaires).

2.4.2. La rentabilité selon le revenu brut¹²

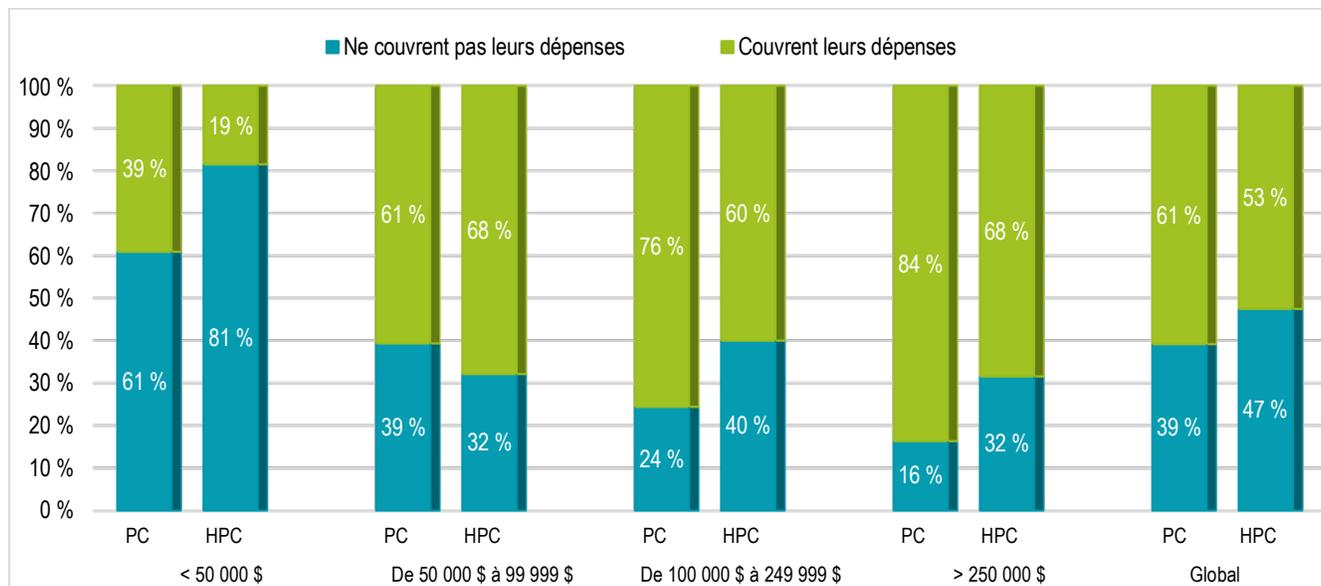
Parmi les adhérents au programme Agri-stabilité, la majorité des producteurs de bleuets sauvages dont l'entreprise est régie par un plan conjoint (38 %) avaient un revenu agricole brut de moins de 50 000 \$ par année pendant la période étudiée. Près du quart des entreprises régies par un plan conjoint ont généré des revenus bruts supérieurs à 250 000 \$ alors que 11 % procuraient des revenus agricoles bruts de plus de 1 M\$. La situation des bleuetières non régies par un plan conjoint diffère quelque peu, car 27 % génèrent des revenus de moins de 50 000 \$, 28 %, des revenus de 50 000 \$ à 100 000 \$ et 25 %, des revenus de 100 000 \$ à 250 000 \$. Parmi les

11. Territoire des MRC de Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy, de Maria-Chapelaine, du Fjord-du-Saguenay et des municipalités de Van Bruyssel, Lac-Édouard, Rapide-Blanc, La Croche, La Bostonnais, La Tuque, Carignan, Lac-à-Beauce et Rivière-aux-Rats dans la MRC du Haut-Saint-Maurice.

12. Les calculs ont été effectués à partir de données provenant du programme Agri-stabilité.

entreprises de bleuets sauvages, celles qui sont régies par un plan conjoint sont plus nombreuses à couvrir leurs dépenses dans toutes les tranches de revenus bruts, sauf celles qui génèrent entre 50 000 \$ et 100 000 \$ de revenus.

Figure 2 – Nombre d’entreprises de bleuets sauvages selon leur rentabilité par tranche de revenus bruts, moyenne pour les années 2015 à 2019p



Légende : plan conjoint (PC) et hors plan conjoint (HPC)

Source : base de données Agri-stabilité, La Financière agricole du Québec, compilation du MAPAQ (les données de l’année 2019 sont préliminaires).

2.4.3. Les programmes de gestion des risques et le soutien de l’État

Les producteurs de bleuets ont accès à quatre programmes de protection des revenus de l’entreprise : Agri-stabilité et Agri-investissement, qui s’inscrivent tous les deux dans le Partenariat canadien pour l’agriculture, et les programmes québécois Agri-Québec et Agri-Québec plus. De plus, ils ont aussi accès à l’assurance récolte (ASREC) qui permet de protéger les entreprises contre les pertes de récoltes ou une baisse considérable des rendements causées par des conditions climatiques et des phénomènes naturels incontrôlables. Le nombre d’adhérents à l’ASREC est passé de 229 à 259 entre les années 2015 et 2019, une augmentation de 13 %. Le taux de couverture de l’ASREC pour le bleuets sauvages (superficie assurée vs potentielles) est de plus de 90 %. Les interventions des différents programmes ont permis de verser un peu plus de 20 M\$ au secteur du bleuets sauvages pendant cette période.

Tableau 15 – Montant des paiements des programmes pour les entreprises dont les bleuets sauvages constituaient les productions principales et secondaires, pour la période 2015-2019, en dollars

			2015	2016	2017	2018	2019
Entreprises régies par un plan conjoint	Agri-Québec	Paiements totaux	1 015 279	1 044 446	992 117	1 334 087	1 150 913
		Paiements moyens totaux	9 679	9 668	11 467	12 423	12 265
	Agri-investissement	Paiements totaux	296 911	308 484	274 086	287 070	221 244
		Paiements moyens totaux	3 483	3 356	3 241	3 915	3 711
	Agri-Québec plus	Paiements totaux	1 754 081	1 459 715	1 393 018	246 448	132 403
		Paiements moyens totaux	31 595	23 702	60 660	12 721	21 534
	Agri-stabilité	Paiements totaux	725 069	560 055	1 026 039	613 187	164 670
Paiements moyens totaux		61 284	19 749	32 163	50 286	104 428	
Sous-total plan conjoint			3 791 339	3 372 700	3 685 261	2 480 792	1 669 230
Entreprises non visées par un plan conjoint	Agri-Québec	Paiements totaux	192 667	165 063	139 573	165 753	187 220
		Paiements moyens totaux	13 412	11 894	12 847	10 690	16 035
	Agri-investissement	Paiements totaux	64 544	49 896	68 654	40 521	48 862
		Paiements moyens totaux	3 953	3 436	3 354	3 209	4 480
	Agri-Québec plus	Paiements totaux	44 131	132 686	84 495	16 349	22 209
		Paiements moyens totaux	8 241	12 193	7 813	5 727	7 403
	Agri-stabilité	Paiements totaux	235 183	502 948	282 588	12 366	47 875
Paiements moyens totaux		59 444	42 311	34 238	6 183	23 938	
Sous-total hors plan conjoint			536 524	850 594	545 011	234 989	306 165
Versements totaux des programmes Agri			4 327 864	4 223 294	4 230 271	2 715 781	1 975 395
Assurance récolte	Paiements totaux	1 265 679	32 504	214 525	350 402	1 034 447	
	Paiements moyens totaux	5 527	131	862	1 322	3 994	
Paiements totaux			5 593 543	4 255 798	4 444 796	3 066 183	3 009 842
			20 370 162				

Source : base de données de La Financière agricole du Québec, compilation du MAPAQ (les données d'Agri-stabilité de l'année 2019 sont préliminaires).

Tableau 16 – Superficies sous plan conjoint réservées à l'implantation ainsi qu'à la production et revenus tirés de la production de bleuets sauvages (productions principales et secondaires), des années 2015 à 2019

Plan conjoint	2015	2016	2017	2018	2019 p	Variation 2015-2019
Hectares en implantation	11 869	11 915	12 418	13 545	13 619	15 %
Hectares en production	12 111	11 705	13 938	12 694	13 650	13 %
Revenus tirés des bleuets (k\$)	41 737	40 320	38 323	44 107	52 577	26 %

Note : les montants sont arrondis; la somme des parties peut ne pas correspondre au total.
Source : base de données de La Financière agricole du Québec, compilation du MAPAQ.

Tableau 17 – Superficies hors plan conjoint réservées à l'implantation ainsi qu'à la production et revenus tirés de la production de bleuets sauvages (productions principales et secondaires), des années 2015 à 2019

Hors plan conjoint	2015	2016	2017	2018	2019 p	Variation 2015-2019
Hectares en implantation	1 914	2 065	1 538	1 412	1 461	-24 %
Hectares en production	1 419	1 579	1 131	1 077	1 298	-8 %
Revenus tirés des bleuets (k\$)	3 625	2 756	1 513	2 109	2 233	-38 %

Note : les montants sont arrondis; la somme des parties peut ne pas correspondre au total.
Source : base de données de La Financière agricole du Québec, compilation du MAPAQ.

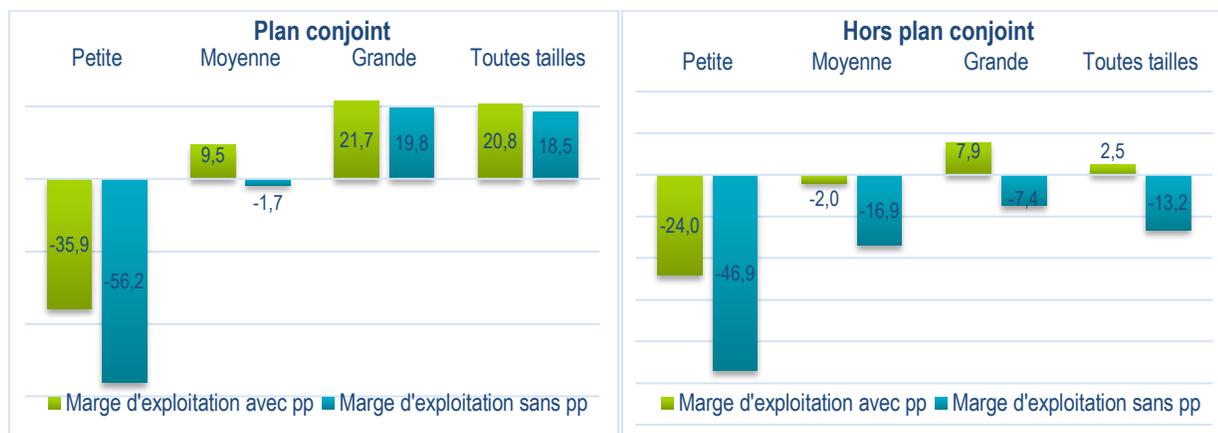
Les dossiers des programmes AGRI montrent qu'entre les années 2015 et 2019 :

- dans les bleuetières sur les territoires visés par le plan conjoint, les hectares en production ont augmenté de 13 % et les revenus, de 26 %;
- dans les bleuetières qui ne sont pas régies par un plan conjoint, les revenus ont baissé de manière importante (-38 %), tout comme les superficies réservées à l'implantation et à la production, qui ont diminué respectivement de 24 % et 8 %.

2.4.4. La santé financière

Pour la période 2015-2019, les bleuetières de taille moyenne¹³ régies par un plan conjoint ont peine à couvrir leurs dépenses et ont dû recourir à l'aide de l'État pour obtenir une marge d'exploitation positive. Malgré l'intervention des programmes, les entreprises de petite taille n'ont pas réussi à atteindre le même résultat. Quant aux entreprises qui n'étaient pas régies par un plan conjoint, elles avaient toutes une marge d'exploitation négative avant les paiements de programmes, sauf les entreprises de plus grande taille, qui ont pu dégager une marge positive grâce à l'aide de l'État.

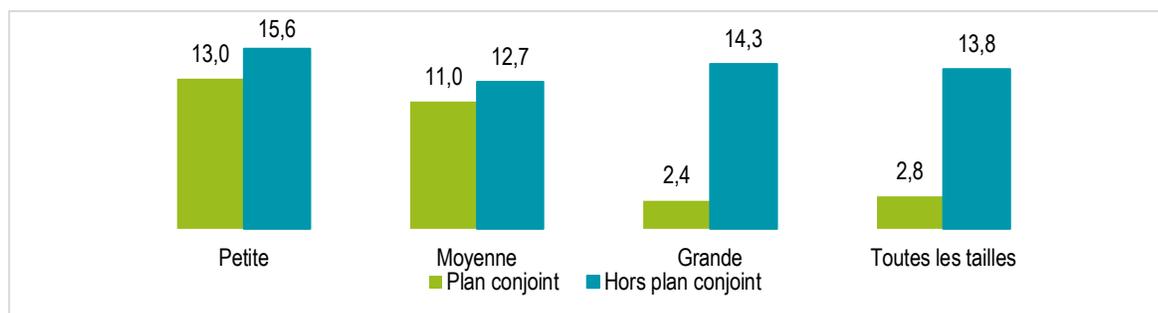
Figure 3 – Marge d'exploitation (%) avec et sans paiements de programmes (pp) pour les entreprises de bleuets sauvages, selon la taille, moyenne pour la période 2015-2019p



Source : base de données Agri-stabilité, La Financière agricole du Québec, compilation du MAPAQ (les données de l'année 2019 sont préliminaires).

Entre les années 2015 et 2019, les paiements de programmes représentaient un peu plus de 10 % des revenus des petites et moyennes entreprises visées par un plan conjoint. En proportion de leurs revenus totaux, ce sont les entreprises de petite taille qui ont davantage bénéficié de l'aide de l'État. Les revenus des exploitations de bleuets sauvages qui ne sont pas régies par un plan conjoint comprennent plus de paiements de programmes que les revenus des exploitations qui le sont, toutes tailles confondues.

Figure 4 – Proportion des paiements de programmes pour les producteurs de bleuets selon la taille de leur exploitation, moyenne pour la période 2015-2019p



Source : base de données Agri-stabilité, La Financière agricole du Québec, compilation du MAPAQ.

Ainsi, les entreprises adhérentes aux programmes d'assurance et de protection du revenu qui produisent des bleuets sauvages et qui sont régies par un plan conjoint sont plus rentables que celles qui ne sont pas visées par un tel plan. De plus, les bleuetières de petite taille ne parviennent pas à obtenir une marge d'exploitation positive sans l'aide de l'État, qu'elles soient régies par un plan conjoint ou non. Parmi les entreprises régies par un plan

13. Petites entreprises = 33 % des entreprises avec le revenu brut le plus faible, moyennes entreprises = 33 % des entreprises suivantes dans l'échantillon, grandes entreprises = 33 % des entreprises avec le revenu brut le plus élevé.

conjoint, seules les exploitations de grande taille réussissent à générer une marge positive avec l'aide gouvernementale.

3. LA TRANSFORMATION

Plus de 95 % des bleuets sauvages récoltés au Québec sont commercialisés après avoir été surgelés, principalement par des entreprises situées au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les Bleuets sauvages du Québec inc., qui possèdent quatre usines de produits surgelés à Saint-Bruno, Dolbeau-Mistassini, Saint-Félicien et Newport, et Bleuets Mistassini ltée, dont l'usine de bleuets surgelés est située à Dolbeau-Mistassini, figurent parmi les principales entreprises de transformation de bleuets surgelés.

Les entreprises de surgélation possèdent les certifications exigées pour pouvoir apposer la mention « Certifié biologique » sur les produits qu'elles commercialisent. La certification biologique du bleuet sauvage est avantageuse pour les transformateurs québécois, puisqu'elle leur permet de différencier leurs produits, d'obtenir un prix supérieur à celui du bleuet dit traditionnel, de conserver des parts dans des marchés de créneau et d'en conquérir de nouvelles. Pour sa part, l'entreprise Bleuets Sauvages du Québec utilise la certification « Bleuet Boréal », qui garantit que le fruit est exempt de pesticides l'année de sa récolte.

L'arrivée de nouveaux investisseurs dans la transformation du bleuet

En 2018, Fruit d'Or, l'entreprise du Centre-du-Québec reconnue pour ses canneberges biologiques, est devenue l'actionnaire majoritaire des entreprises Bleuets Mistassini ltée et Bleuet Nordic. En 2019, la Congélerie Héritier a vu le jour à Normandin. Il s'agit d'une nouvelle usine de produits surgelés créée par un regroupement de producteurs de bleuets et de coopératives.

La transformation du bleuet sauvage, ici ou à l'étranger, permet la fabrication de plusieurs produits dérivés tels que les garnitures pour tartes, les confitures, les coulis, les purées, les gelées, les nectars, les jus, les concentrés, la poudre et les confiseries. Ces produits peuvent également être utilisés comme ingrédients dans les muffins, pains, pâtisseries et yogourts. Par ailleurs, des entreprises telles que Diana Food à Champlain, qui a acquis Nutra Canada en 2016, continuent de développer des produits de surtransformation dans le domaine du nutraceutique.

Tableau 18 – Principales entreprises de transformation de bleuets sauvages au Québec

Entreprises	Produits transformés	Emplois	Principaux territoires desservis
Les Bleuets sauvages du Québec inc.	Aliments de production biologique, bleuets congelés, camerises et canneberges congelées, concentrés pour boissons, purée de fruits	225	Québec (provincial), reste du Canada, États-Unis, Europe, Asie et Moyen-Orient
Bleuets Mistassini ltée	Bleuets congelés	120	Québec (provincial), États-Unis, Europe, Asie, Moyen-Orient et Océanie
Congélerie Héritier	Bleuets, gourganes, camerises, baies d'aronia, canneberges et bleuets congelés	12	Québec (provincial), Canada, Europe et États-Unis
Usine de congélation de Saint-Bruno	Bleuets congelés et canneberges congelées	133	Québec (provincial), États-Unis, Amérique du Sud, Amérique centrale, Antilles, Europe de l'Ouest et Europe de l'Est
Bleuet Nordic inc.	Fruits séchés	23	Québec (provincial), États-Unis, Europe de l'Ouest, Asie, Moyen-Orient et Océanie
Bleu Nature	Aliments à base de bleuets ou de camerises	2	Québec (provincial)
Délices du Lac-Saint-Jean	Aliments à base de bleuets	6	Québec (provincial) et Ontario

Source : ICRIQ.com; compilation du MAPAQ, 30 mars 2021.

Notons que depuis 2018, un programme de transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité est disponible au MAPAQ pour les entreprises de transformation afin d'accroître les investissements pour remédier au manque de main-d'œuvre et augmenter la compétitivité des entreprises.

4. LA COMPÉTITIVITÉ DE LA PRODUCTION QUÉBÉCOISE DE BLEUET SAUVAGE

La part du Québec dans la valeur totale des ventes au Canada a augmenté entre les années 2015 et 2019

La valeur des ventes totales de bleuets sauvages au Québec est passée de 31 millions de dollars en 2015 à 52 millions en 2019, une augmentation de 69 %. Cette hausse a permis au Québec d'accroître sa part dans la valeur des ventes totales au Canada par rapport aux autres provinces productrices de bleuets sauvages. La part du Québec est passée de 28 % à 43 % entre les années 2015 et 2019, ce qui consolide sa place de leader quant à la valeur de la production de bleuets sauvages au Canada. Dans le même temps, la part de la Nouvelle-Écosse (-33 %) et celle du Nouveau-Brunswick (-5 %) ont baissé. Les deux provinces représentent respectivement 18 % et 29 % de la valeur des ventes totales en 2019 au Canada.

Tableau 19 – Valeur à la ferme et parts de la valeur à la ferme des bleuets sauvages, des années 2015 à 2019

Valeur à la ferme	2015	2016	2017	2018	2019	Croissance 2015-2019	Moyenne 2015-2019
Canada (M\$)	112	91	59	83	122	9 %	93
Québec (M\$)	31	38	27	39	52	69 %	37
Québec (PM)	28 %	41 %	46 %	47 %	43 %	-	41 %
Nouvelle-Écosse (M\$)	33	19	13	11	22	-33 %	20
Nouvelle-Écosse (PM)	30 %	21 %	22 %	13 %	18 %	-	21 %
Nouveau-Brunswick (M\$)	38	25	13	24	36	-5 %	27
Nouveau-Brunswick (PM)	34 %	27 %	22 %	30 %	29 %	-	28 %
Reste du Canada (M\$)	10	9	6	9	12	13 %	9
Reste du Canada (PM)	9 %	10 %	10 %	11 %	9 %	-	10 %

M\$: millions de dollars

PM : part moyenne

Source : Statistique Canada et compilation du MAPAQ (ne comprend pas les bleuets récoltés en forêt).

Cette hausse des valeurs a été soutenue au Québec notamment par la croissance des volumes commercialisés

Les volumes annuels commercialisés au Québec ont atteint en moyenne 37 000 tonnes et ont connu une croissance de 33 % entre les années 2015 et 2019. La valeur moyenne des volumes commercialisés durant cette période dépasse la valeur des années 2010 à 2014, qui se chiffrait à 20 000 tonnes. La récolte record de plus de 55 000 tonnes en 2016 est en partie responsable de cette hausse. La part des volumes commercialisés par le Québec dans l'ensemble du Canada est passée de 24 % en 2015 à 35 % en 2019 alors que la part de la Nouvelle-Écosse, qui s'élevait à 31 %, a chuté à 21 %.

Tableau 20 – Production commercialisée et parts des volumes commercialisés de bleuets sauvages, des années 2015 à 2019

Production commercialisée	2015	2016	2017	2018	2019	Croissance 2015-2019	Moyenne 2015-2019
Canada (kt)	95	133	92	82	88	-7 %	98
Québec (kt)	23	55	36	38	31	33 %	37
Québec (PM**)	24 %	42 %	38 %	47 %	35 %	-	37 %
Nouvelle-Écosse (kt)	30	28	22	11	18	-38 %	22
Nouvelle-Écosse (PM)	31 %	21 %	24 %	13 %	21 %	-	22 %
Nouveau-Brunswick (kt)	33	37	24	24	30	-11 %	30
Nouveau-Brunswick (PM)	35 %	28 %	26 %	30 %	34 %	-	30 %
Reste du Canada (kt)	9	13	11	9	9	3 %	10
Reste du Canada PM	9 %	9 %	12 %	11 %	10 %	-	10 %

kt : milliers de tonnes métriques

PM : part moyenne

Source : Statistique Canada et compilation du MAPAQ (ne comprend pas les bleuets récoltés en forêt).

Rappelons que 98 % de la production canadienne de bleuets sauvages est destinée au marché de la transformation. Le prix au Québec est négocié avec les transformateurs selon les dispositions des conventions de mise en marché et en fonction de plusieurs paramètres, dont l'état des récoltes aux États-Unis et dans les provinces maritimes, ainsi que du niveau des stocks mondiaux de bleuets congelés. Par ailleurs, ces stocks proviennent de plus en plus de la production mondiale de bleuets en corymbe, qui ne trouve pas preneurs sur le marché du frais, le principal marché pour ce type de produit.

La période 2015-2019 a été marquée par une baisse notable des prix, surtout durant les années 2016 et 2017, en raison notamment du développement accéléré de la production de bleuets en corymbe et de l'augmentation des stocks, qui ont créé un déséquilibre entre l'offre et la demande et exercé une pression à la baisse sur les prix de tous les types de bleuets¹⁴. Par conséquent, le prix moyen du bleuets sauvage de 1,09 \$/kg pendant la période 2015-2019 au Québec indique une baisse de 41 % par rapport à la période 2010-2014 et de 43 % comparativement à la période 2005-2009.

Notons que cette réduction a été moins importante au Québec qu'en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. En effet, alors que les prix moyens du Québec étaient pratiquement les mêmes que ceux des deux provinces maritimes durant la période 2005-2009, l'écart s'est creusé au cours des périodes subséquentes.

Tableau 21 – Prix moyen par kilogramme de bleuets sauvages, des années 2005 à 2019

Prix moyen (\$/kg)	2005-2009	2010-2014	2015-2019
Canada	1,87	1,59	0,98
Québec	1,91	1,85	1,09
Nouvelle-Écosse	1,90	1,44	0,93
Nouveau-Brunswick	1,93	1,50	0,91

Source : Statistique Canada et compilation du MAPAQ.

Les rendements moyens et la productivité par hectare ont progressé au Québec, mais ils restent en deçà de la moyenne canadienne

Au cours de la période 2015-2019, les rendements moyens au Canada ont connu des fluctuations assez importantes. Bien que le rendement du Québec ait augmenté de 27 % (depuis l'année 2015) pour atteindre 2,21 tonnes par hectare en 2019, cette hausse ne lui a pas permis de rattraper le niveau de rendement des autres provinces faisant l'objet de l'analyse. Toutefois, l'écart avec la moyenne canadienne tend à s'amenuiser. En effet, le rendement du Québec est de 26 % inférieur à la moyenne canadienne en 2019 alors que le taux d'écart atteignait -43 % en 2015.

Tableau 22 – Rendements moyens par hectare, des années 2015 à 2019

Rendements moyens (t/ha)	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne
Canada	3,07	4,10	2,96	2,71	2,98	3,16
Québec	1,75	3,95	2,49	2,68	2,21	2,62
Nouvelle-Écosse	3,78	3,69	3,26	1,70	3,08	3,10
Nouveau-Brunswick	4,66	4,56	3,31	3,57	4,40	4,10

Source : Statistique Canada et compilation du MAPAQ (ne comprend pas les bleuets récoltés en forêt).

Tableau 23 – Productivité moyenne par hectare, des années 2015 à 2019

Productivité moyenne (k\$/ha)	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne
Canada	3,63	2,81	1,88	2,74	4,15	3,04
Québec	2,33	2,69	1,89	2,71	3,74	2,67
Nouvelle-Écosse	4,25	2,55	1,92	1,71	3,78	2,84
Nouveau-Brunswick	5,27	3,06	1,78	3,57	5,36	3,81

Source : Statistique Canada et compilation du MAPAQ (ne comprend pas les bleuets récoltés en forêt).

La productivité moyenne (k\$/ha) a aussi fait un bond au Québec pour s'établir à près de 3 740 \$/ha en 2019. Cela représente une augmentation de 60 % par rapport à l'année 2015, alors que durant la même période, la productivité moyenne a baissé de 11 % en Nouvelle-Écosse (3,78 k\$/ha en 2019) et de 6 % au Nouveau-Brunswick (5,36 k\$/ha en 2019). Le Québec a ainsi réduit son écart de productivité avec les autres provinces au cours de la période étudiée. Cela se traduit par une augmentation de la compétitivité du Québec par rapport au reste du Canada qui peut s'expliquer notamment par l'amélioration des pratiques culturales et la maturité des bleuetières aménagées. De plus, le positionnement de la production du Québec (production biologique, réduction de l'utilisation d'intrants directs sur les fruits qui distingue le produit, etc.) permet de

14. *BioClips*, volume 25, numéro 37, MAPAQ, 2017.

demander de meilleurs prix sur les marchés. Cependant, des efforts restent à faire pour augmenter les rendements et la productivité afin d'atteindre et de surpasser la moyenne canadienne, autant en gestion traditionnelle qu'en gestion biologique.

5. LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Au Québec, les principaux acteurs de la recherche et de l'innovation dans le secteur du bleuet sauvage sont le Centre de recherche et de développement de Québec d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Université Laval, l'Université du Québec à Chicoutimi, le Club Conseil Bleuets, le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault, l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, Ouranos et le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale.

Entre les années 2015 et 2020, un total de 42 projets de recherche et d'innovation d'une valeur de près de 4 M\$ ont été réalisés dans le secteur du bleuet sauvage au Québec. En 2016, une bleuetière consacrée à l'enseignement et à la recherche a été créée au Lac-Saint-Jean, ce qui permettra de mieux coordonner la recherche dans la production de bleuet sauvage.

5.1. LES PRINCIPALES INNOVATIONS

Le gel des fleurs et la sécheresse sont deux facteurs qui provoquent d'importantes fluctuations de rendement. Réalisé entre les années 2016 et 2019, le projet Régie raisonnée de l'eau pour le bleuets nain cultivé dans un contexte de climat variable et en évolution¹⁵ a permis de mieux connaître les risques de gel des fleurs et de stress hydrique dans le contexte des changements climatiques. Il a aussi permis d'établir le seuil de rentabilité à atteindre pour justifier l'utilisation d'un système d'irrigation dans les bleuétières.

Deux études¹⁶ ont permis de démontrer la faible capacité du bleuets sauvage à récupérer l'azote minéral lorsque la présence de plantes indésirables excède une certaine densité ou certains seuils. Ainsi, il existe maintenant un outil objectivement calibré pour prendre la décision de fertiliser les sections de bleuétières aux prises avec des densités élevées de plantes indésirables.

De plus, des études ont conclu que la pollinisation hâtive permet une hausse considérable des rendements¹⁷ et qu'il existe une corrélation positive entre la quantité de forêts entourant une bleuetière et l'abondance des pollinisateurs naturels qui s'y trouvent¹⁸. Certaines conditions agroécologiques limitent aussi la productivité du bleuets sauvage¹⁹. Notamment, une température moyenne élevée à l'ouverture des boutons floraux et après la maturation des fruits de même que des précipitations abondantes au stade de la floraison affectent le rendement.

Dans le secteur de la transformation, les résultats d'une étude américaine concernant l'efficacité d'une procédure peu coûteuse et adaptable commercialement à l'aide du dioxyde de chlore gazeux (ClO₂), un désinfectant pour les produits surgelés dans des conditions non thermiques et sans eau²⁰, pourraient revêtir un intérêt dans l'amélioration des procédés des usines de surgélation de bleuets.

Enfin, un projet de recherche réalisé en collaboration avec l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels de l'Université Laval a évalué les effets d'un extrait polyphénolique de bleuets sauvage sur les paramètres cardiométaboliques, la composition du microbiote intestinal et l'histologie de l'épithélium intestinal de souris obèses. Cette étude a démontré l'effet important des proanthocyanidines sur ces différents paramètres et leur action bénéfique pour la santé²¹.

15. Boivin, C., G. Bourgeois, J. Vallée, P. Deschênes, L. Belzile, P.-O. Martel et D. Bergeron (2019). *Régie raisonnée de l'eau pour le bleuets nain cultivé dans un contexte de climat variable et en évolution*, rapport final pour Ouranos, 145 pages et annexes.

16. Marty, Charles, Josée-Anne Lévesque, Robert L. Bradley, Jean Lafond et Maxime C. Paré (2019). « Contrasting impacts of two weed species on lowbush blueberry fertilizer nitrogen uptake in a commercial field », *PLoS ONE*, 14, (4), e0215253.

Marty, Charles, Josée-Anne Lévesque, Robert L. Bradley, Jean Lafond et Maxime C. Paré (2019). « Lowbush blueberry fruit yield and growth response to inorganic and organic N-fertilization when competing with two common weed species », *PLoS ONE*, 14, (12), e0226619.

17. Schut, L., P. Tyedmers, G. C. Cutler et A. Melathopoulos (2017). « Is early pollination to lowbush blueberry an ecosystem service or disservice? », *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 239, 368-375.

18. McKechnie, I., C. J. M. Thomsen et R. D. Sargent (2017). « Forested field edges support a greater diversity of wild pollinators in lowbush blueberry (*Vaccinium angustifolium*) », *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 237, 154-161.

19. Parent, S.-É., J. Lafond, M. C. Paré, L.-É. Parent et N. Ziadi (2020). « Conditioning machine learning models to adjust lowbush blueberry crop management to local agroecosystem », *Plants*, 9: 1401.

20. Lacombe, A., J. G. Antosch, et V. C. H. Wu (2020). « Scale-up model of forced air-intergrated gaseous chlorine dioxide for the decontamination of lowbush blueberries », *Journal of Food Safety*, 40(4), 5 p.

21. Desjardins, Y. et collab. (2019). « Wild blueberry proanthocyanidins shape distinct gut microbiota profile and influence glucose homeostasis and intestinal phenotypes in high-fat high-sucrose fed mice ».

5.2. LES PRIORITÉS EN RECHERCHE ET INNOVATION

Dans l'industrie du bleuets sauvage, la recherche visera à hausser la productivité et la rentabilité des entreprises en production biologique et traditionnelle ainsi que des entreprises de transformation en réduisant les coûts de production dans un contexte de développement durable. La recherche se poursuivra aussi sur la conception de nouveaux produits pouvant conduire à la différenciation et au développement de nouveaux marchés, dont les nutraceutiques.

Dans le secteur de la production, les priorités seront orientées notamment vers l'optimisation de la productivité à l'hectare par la recherche sur la pollinisation, la phytoprotection et la gestion des différentes pratiques agricoles (fertilisation localisée, nombre et hauteur des tiges, état nutritionnel du sol et procédés de récolte) et les conséquences des changements climatiques (gestion de l'eau, irrigation de précision, gel hivernal ou printanier, accumulation de neige, augmentation ou diversification des ravageurs sur la culture du bleuets sauvage, etc.).

La production biologique de bleuets sauvages étant en forte croissance, de nouvelles techniques de production sont en développement pour lutter contre les ravageurs comme la mouche du bleuets et les maladies fongiques, notamment les taches foliaires. De plus, il faut prioriser les moyens de lutte alternatifs aux herbicides (désherbage mécanique, paillis, brûlage, réduction du pH du sol, etc.), l'efficacité et la rentabilité des biopesticides.

Afin d'améliorer l'efficacité des opérations de transformation, les priorités de recherche consistent à diminuer les dépenses énergétiques, à optimiser l'utilisation de l'eau dans le processus d'usinage (diminution de l'utilisation et des rejets dans les systèmes municipaux) et à valoriser les résidus d'usinage.

6. LES ENJEUX

Les tensions entre producteurs et transformateurs

Durant la période étudiée, les tensions entre les producteurs et les transformateurs ont été exacerbées par la baisse importante des prix en 2016 et 2017. Dans beaucoup de dossiers, les communications ont été tendues, et les parties ont davantage fait appel à la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec pour trancher leur litige. La compétitivité de la filière québécoise et sa capacité à relever les défis qui se dressent sur son chemin reposent en bonne partie sur la synergie et la bonne collaboration de ses deux principaux maillons.

L'utilisation de l'hexazinone et sa présence dans l'environnement

L'hexazinone est le principal herbicide utilisé pour l'aménagement et l'entretien des bleuetières où l'on pratique la culture traditionnelle au Québec. Dans une gestion de culture planifiée sur deux ans, il est appliqué au printemps sur les parcelles précédemment fauchées avant la pousse du plant de bleuets.

Ce produit est soluble dans l'eau et se dégrade lentement dans l'environnement. La texture sablonneuse des sols où sont aménagées les bleuetières favorise son lessivage vers la nappe d'eau souterraine.

À l'été 2017, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a effectué des échantillonnages dans cinq cours d'eau de la région. La présence d'hexazinone a été détectée dans 100 % des échantillons prélevés sur les rivières Moreau, à l'Ours (Saint-Ambroise), Ticouapé et Mistouk ainsi que dans 18 % des échantillons prélevés sur la rivière Mistassini.

Afin de limiter la présence d'hexazinone dans l'environnement, le développement des superficies certifiées biologiques, les projets de recherche visant à trouver une solution pour remplacer cet herbicide et les technologies permettant l'application localisée vont permettre d'en diminuer l'usage.

L'approvisionnement en pollinisateurs

La majeure partie des superficies qui présentent un fort potentiel de développement de bleuetières sont presque saturées au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ainsi, l'augmentation de la production passe dorénavant par la hausse des rendements plutôt que par l'accroissement des surfaces en culture dans cette région.

Outre les conditions climatiques, la disponibilité et le déploiement en bonne quantité et au bon moment d'insectes pollinisateurs s'avèrent essentiels au bon rendement des bleuetières. Or, le manque de disponibilité d'insectes pollinisateurs, particulièrement de ruches d'abeilles domestiques, a constitué un frein à l'augmentation de la productivité au cours des dernières années. Il appert que l'industrie du bleuets croît à un rythme largement supérieur à celui du cheptel apicole au Québec, en particulier quant au nombre de ruches disponibles pour la pollinisation.

Les solutions mises de l'avant à l'heure actuelle sont :

- le recours accru aux services de pollinisation provenant des provinces voisines (Ontario et Manitoba);
- l'aide aux apiculteurs pour accroître le cheptel québécois;
- la disponibilité accrue d'autres pollinisateurs tels les bourdons d'élevage et les mégachiles.

Appliquées conjointement, ces solutions permettent pour l'instant de répondre à une bonne partie de la demande, mais la situation demeure à surveiller.

La mouche du bleuets et ses conséquences économiques éventuelles

La mouche du bleuets est un insecte nuisible dont les dommages sont causés par les larves qui se nourrissent de la chair des fruits. Les fruits infestés perdent alors de leur fermeté, s'affaissent et peuvent tomber prématurément. L'introduction récente de la mouche du bleuets au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en 2018, pourrait avoir des conséquences environnementales et économiques importantes pour le Québec. En effet, alors que le bleuets sauvage est une culture qui reçoit peu de traitements insecticides ou qui n'en reçoit pas du tout, la prolifération de cet insecte pourrait changer la donne et mener à des applications plus fréquentes. En raison des grandes superficies à traiter, des conséquences sont à prévoir pour l'environnement et les coûts de production. La production en forêt pourrait aussi être compromise vu l'incapacité d'intervenir dans un tel environnement. De plus, si les producteurs doivent utiliser des insecticides de manière préventive ou pour lutter contre la mouche du bleuets, ils risquent de perdre leur certification boréale ou « fruits sans pesticides », qui implique de ne pas effectuer de traitements phytosanitaires durant la saison de production. Cette certification constitue un atout dans la conquête de marchés étrangers. Le principe de biosécurité à la ferme devra être introduit rigoureusement dans toutes les activités de production afin d'éviter une plus grande propagation de l'insecte sur le territoire. Il sera important de déterminer les hôtes sauvages potentiels de la mouche du bleuets et de documenter sa phénologie au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Un projet de recherche est d'ailleurs en cours pour étudier les mouvements de la mouche du bleuets entre les sites d'hivernage et de ponte afin d'évaluer l'applicabilité des mesures de lutte intégrée utilisées dans le Maine et les provinces maritimes au contexte du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Notons que la mouche du bleuets demeure absente dans les régions de Charlevoix, de l'Abitibi, de la Haute-Mauricie et de la Côte-Nord. Il existe toujours un potentiel de développement de nouvelles bleuetières dans ces régions, principalement sur la Côte-Nord.

La diversification des marchés

La production mondiale de bleuets en corymbe s'accroît, et plusieurs pays, particulièrement ceux du Sud, exportent une grande partie de leur production vers d'autres marchés. Ainsi, à l'automne 2020, à la suite de plaintes de producteurs de bleuets en corymbe, mais aussi de bleuets sauvages, les États-Unis ont lancé une enquête de sauvegarde pour les bleuets (frais, réfrigérés ou congelés) afin de déterminer si les importations de bleuets sont la cause substantielle d'un préjudice grave pour les producteurs américains. Cette procédure à caractère quasi judiciaire aurait pu mener à l'imposition de mesures de sauvegarde (tarifs ou restrictions quantitatives) pour les bleuets de toute provenance, y compris ceux du Canada, importés aux États-Unis d'ici le 29 mai 2021. Les producteurs de bleuets au Canada, dont ceux du Québec, ont fait front commun pour se défendre devant la United States International Trade Commission, à l'instar des autres pays exportateurs. Au terme des procédures, en mars 2021, cette dernière a conclu que ces importations ne causaient pas de préjudice important.

La récente enquête américaine en matière de sauvegarde sur les bleuets a néanmoins démontré que le principal marché d'exportation du Québec demeure les États-Unis pour les bleuets vendus principalement sous forme surgelée. Le développement de nouveaux marchés d'exportation et de nouveaux produits de deuxième et troisième transformation pourrait être une avenue intéressante à exploiter. Le marché intérieur pourrait également être mieux approvisionné en bleuets sauvages frais et surgelés grâce à l'achat local et à l'autonomie alimentaire que le gouvernement a encouragés durant la pandémie de la COVID-19.

Annexe 1 – Services-conseils dans le secteur du bleuet sauvage

Tableau 24 – Aide financière dans le secteur du bleuet sauvage dans le cadre du Programme services-conseils pour la période 2015-2020

Principaux domaines d'intervention en services-conseils	N ^{bre} d'entreprises	Aide financière (\$)
Gestion de l'entreprise	41	90 187
Technique	179	449 936
Pratiques culturelles	-	402 502
Pratiques d'élevage	-	47 434
Autres	35	19 105
Sous-total	200	559 229
Agroenvironnement		
Diagnostic global	154	100 070
Plan d'action	187	132 900
Accompagnement et suivi : santé et conservation des sols	-	16 684
Accompagnement et suivi : gestion des matières fertilisantes	-	59 386
Accompagnement et suivi : phytoprotection	237	470 095
Accompagnement et suivi : gestion de l'eau	-	2 052
Évaluation de l'état des sols, aménagement biodiversifié et biologique	-	21 506
Sous-total	258	802 693
Total	318	1 361 922

Source : Compilation du MAPAQ, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ, Entrepôt des données ministérielles, décembre 2020.

RÉALISATION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Sous-ministériat à la transformation et aux politiques bioalimentaires

COORDINATION ET RÉDACTION

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

COLLABORATION À L'ANALYSE ET À LA RÉDACTION

Sous-ministériat à la transformation et aux politiques bioalimentaires

Direction de la planification, des politiques et des études économiques

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

Direction du développement du secteur de la transformation alimentaire

Sous-ministériat du développement régional et du développement durable

Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean

RELECTURE

Direction coordonnatrice

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

Collaboration

Sous-ministériat à la transformation et aux politiques bioalimentaires

Direction de la planification, des politiques et des études économiques

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

Sous-ministériat du développement régional et du développement durable

Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Direction régionale de la Côte-Nord

La Financière agricole du Québec

Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Direction de l'intégration des programmes

SOUTIEN TECHNIQUE ET PHOTOGRAPHIES

Direction des communications

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Format : [PDF]

ISBN : 978-2-550-91028-2 (PDF)

